

COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 26 septembre 2023

Délibération 2023_09_37

Objet : Désignation de la structure pilote du sous-bassin de référence « Goulaine-Divatte-Robinets »

Le vingt-six septembre deux mille vingt-trois, à neuf heures et trente minutes, à Vertou, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du douze septembre deux mille vingt-trois, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 5 (pour 11 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (1 voix) ; M. Yannick BENOIST (1 voix) ; M. Jacques MONCORGER (4 voix) ; M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix) ; M. Thierry COIGNET (4 voix).

Absents représentés : 1 (pour 1 voix)

M. Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Yannick BENOIST.

Assistaient également :

Mme Caroline ROHART (Directrice) ; Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; M. Antoine RICOLLEAU (Responsable du pôle administratif) ; M. Jonathan THIERY-COLLET (Animateur bassins versants Goulaine Divatte Robinets) ; Mme Véronique MERLET (Assistante administrative comptable).

Nombre de votants : 6 (dont 1 pouvoir) pour un total de 12 voix.

Secrétaire de séance : M. Claude CAUDAL

EXPOSÉ DES MOTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le nouveau Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Estuaire de la Loire et en particulier la disposition G2-1 « Organisation des maîtrises d'ouvrages » ;

Vu le courrier du Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Loire en date du 18 aout 2023 ;

**Après en avoir délibéré,
le comité syndical (collège Goulaine-Divatte), à l'unanimité,**

- **Désigne** le Syndicat Loire Aval comme structure pilote du sous-bassin de référence « Goulaine-Divatte-Robinets. »

Fait à Vertou, le 26 septembre 2023

Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON

